INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
CATAMARANS et Sports Boats -

Coupe de la REUNION 2026

7 novembre et 8 novembre 2026 – ST PAUL

CLUB NAUTIQUE DE SAINT PAUL (CNSP) – GRADE 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié sur le Whatsapp " F16 /F18" avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon la procédure suivante :

A] Le Comité de Course affale le pavillon Orange et hisse le L pour indiquer aux concurrents de venir à portée de voix.

B] Il communique à la voix et par VHF, aux concurrents, les instructions de course modifiées.

C] Il demande à chaque concurrent **d'accuser bonne et complète réception des instructions de course modifiées, et note les accusés réception sur la liste des participants pour s'assurer qu'ils ont tous obtenu le même accès aux instructions modifiées.**

D] Le comité de course affale le L et reprend ses opérations conformément aux signaux de course habituels.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à l'extérieur du bureau du CNSP.

3.2 Le PC course est situé au Club Nautique de Saint Paul, téléphone 06 92 60 95 40, email cnspreunion@gmail.com

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'extérieur à côté du bureau du CNSP.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de [***30 minutes***] après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Heure prévue pour 1er signal d'avertissement	Classe
07/11/2026	14h00	Catamarans INC1 et INC3 J70
08/11/2026	10h30	Catamarans INC1 et INC3 J70

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 14h00.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

INC1	***INC3***	***J70***
Pavillon « F18 »	Pavillon « HOBIE CAT »	Pavillon Opti

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. L'envoi du pavillon « R » signifie que le parcours sera de type « RAID ».

9.3 Parcours « RAID » :
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours		Arrivée
- Bateau Comité GRIS - Bouée cylindrique orange	Type « BANANA » 1 tour : 1 : Bouée CYL jaune 2 : Bouée CYL orange de départ, arrivée Type « BANANA » 2 tour : 1 , 2 , 1 , 2 , arrivée	Raid 1 1 bouée jaune 2 la tonne	- Bateau Comité GRIS - Bouée CRAYON ORANGE
- Bateau Comité GRIS - Bouée cylindrique orange	Type ' MAGIK BANANA' 1 bouée jaune 2 bouée jaune viseur bouée orange		

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre [***le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord***] et [***le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord***].

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [***4 minutes***] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre [***un mât arborant un pavillon bleu***] et [***le côté parcours de la marque d'arrivée***].

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour [**toutes les séries**], la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible (hors RAID)	Temps limite pour finir pour le 1er (inter-série ou groupes temps compensés)
[***toutes séries***]	[***25 min***]	[***60 min***]

16.2 Les bateaux ne finissant pas [***20 minutes***] après le premier bateau ayant effectué le parcours seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.2.1 **Pour les RAIDS,** les bateaux ne finissant pas **[5 min / Mille Nautique]** après le premier bateau ayant effectué le parcours seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [***1h30***] après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au secrétariat du CNSP ou sur le site de la FFV.

17.3 Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé [***au CNSP***]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Un bateau qui a l'intention de réclamer doit en informer le Comité de Course sur la ligne d'arrivée immédiatement après l'arrivée, ou aussitôt que possible après son retrait.

18 CLASSEMENT

18.1 [***2***] courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de [***4***] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand [***4***] courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [***temps sur temps***].

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à [***heure***], et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Modalité de l'émargement à la sortie et au retour :

19.1.1 Émargement départ : sur l'eau sera effective par [***Signalement ORAL au bateau Comité avant l'envoi du pavillon ORANGE***].

19.1.2 Emargement retour. Le passage de la ligne d'arrivée est considéré comme émargement retour. Le responsable des différents clubs signale par téléphone le retour à terre de l'ensemble de son équipe.

19.2 Tout manquement sera pénalisé de 15% au classement **suivant l'article 12.3 de l'Avis de Course.**

19.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. COMMUNICATION RADIO

21.1 Canal VHF : 08.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont un Zeppelin gris en Comité de course, un Zeppelin Rose en Sécurité générale et un Zeppelin Rouge en Mouilleur et deuxième sécurité.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonnés ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [***autre que cités en article 22***].

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF / Un couteau / Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

23.5 La réglementation spécifique « risque requin » à la Réunion implique le signalement de tout incident par tous bateaux à proximité (officiels ou accompagnateurs) par VHF au Comité de Course avant toute intervention.
A l'exception de cette situation exceptionnelle la règle 41 s'appliquera suivant la règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ***[ou accompagnateurs].***

25. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers de chaque classement.
La remise des prix s'effectuera au CNSP le Dimanche 08 Novembre 2026 à 18h.

Arbitres désignés :
Président du comité de course : [***HEMON Gwenaelle***] Président du jury : [***Bourcier Maxime***]

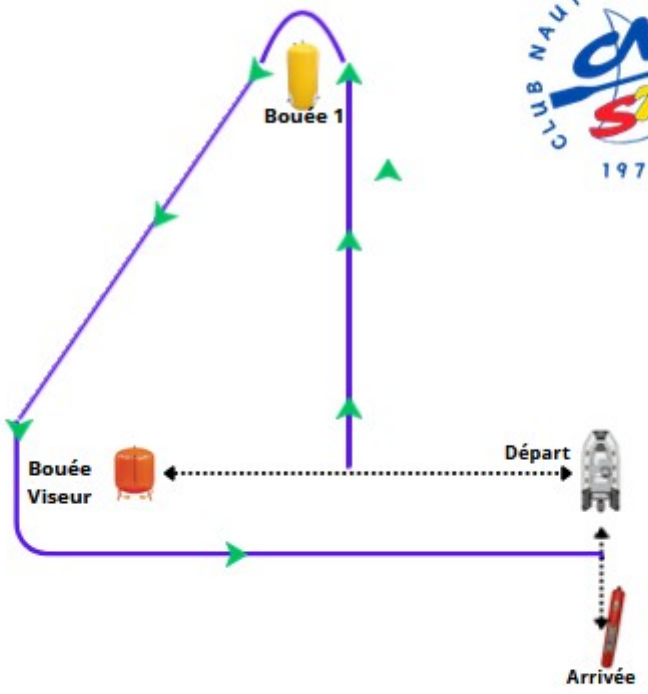
ANNEXE ZONES DE COURSE

Baie de ST PAUL Jour 1 et 2 :
La zone de départ sera positionnée à l'Ouest du Débarcadère.

ANNEXE I PARCOURS CONSTRUITS

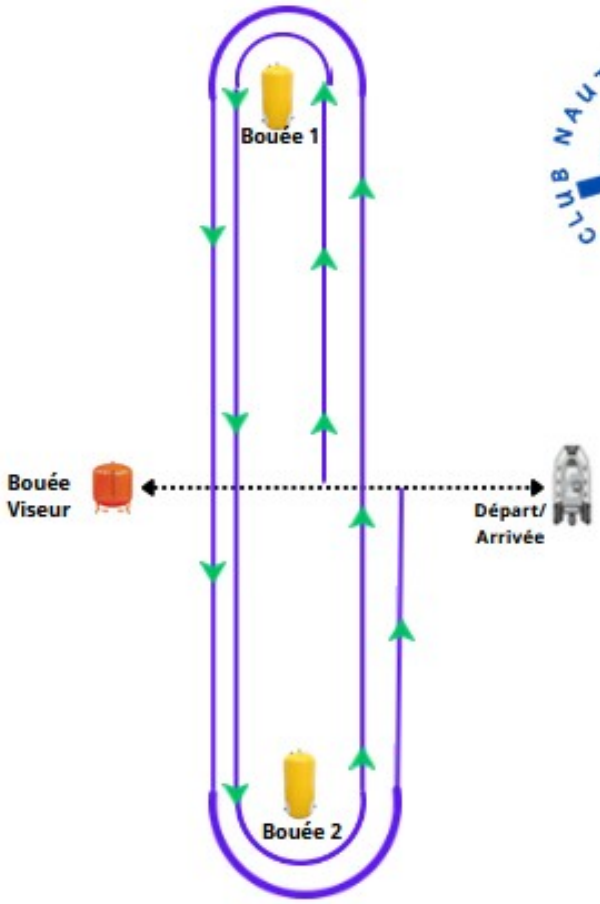
Parcours :
Banana

Flamme 1: Départ -M1-Viseur - Arrivée
Flamme 2: Départ -M1 - Viseur- M1 - Viseur -Arrivée



Parcours :
Magic Banana

Flamme numérique 3: Départ -M1- M2- M1-M2 -Arrivée



Rappel :
la ligne de départ (bouée viseur et bateau comité) n'est pas une porte après le départ.

ANNEXE II

PARCOURS

Type « RAID »
Description des parcours :

Parcours babord :

Pavillon « R » :

- Départ devant le débarcadère / ligne matérialisé entre sécu comité et bouée orange
- Bouée Jaune au vent de la ligne départ (pointe des galets ou cap Lahoussaye selon l'orientation du vent)
- La tonne
- Arrivée CC et bouée orange dans la zone du débarcadère